



Fondation
Rideau Hall
Foundation

DEMANDE DE PROPOSITIONS

Date d'envoi : 11 février 2025

Date limite : 21 mars 2025 à 23 h 59, heure avancée du Pacifique (HAP)

1.0 OBJET

C'est avec un grand honneur que la Fondation Rideau Hall (FRH), en collaboration avec le Bureau du secrétaire du gouverneur général (BSGG), lance une demande de propositions à l'intention d'artistes autochtones représentant les trois groupes autochtones reconnus pour qu'ils réalisent des sculptures en cœur destinées au jardin de cœurs situé à Rideau Hall.

2.0 DOSSIER DE PRÉSENTATION

2.1 Comment présenter un projet

- Veuillez envoyer votre dossier de présentation par courriel à heart.coeur@rhf-frh.ca.
- Les projets reçus après la date limite ne seront pas pris en considération.
- Le dossier de présentation doit respecter les consignes des sections 4.2 et 5.

2.2 Budget

Les artistes sélectionnés recevront l'honoraire fixe de 15 000 dollars (taxes applicables en sus) pour couvrir leurs frais de matériel et de production.

2.3 Communications

Toutes les questions et demandes de clarification concernant cette demande de propositions doivent être envoyées par courriel avant le 28 février à 17 h, heure normale du Pacifique (HNP).

Envoyez vos questions par courriel, à l'adresse suivante : heart.coeur@rhf-frh.ca. Vous recevrez une réponse d'ici au 7 mars 2025 à 17 h, heure normale du Pacifique (HNP).

3.0 À PROPOS DE LA FONDATION RIDEAU HALL

La [Fondation Rideau Hall](#) (FRH) est un organisme caritatif indépendant et apolitique qui a pour but d'amplifier l'impact du Bureau du gouverneur général à titre d'institution clé de la démocratie canadienne et de mieux servir les Canadiens et Canadiennes par l'intermédiaire d'initiatives axées sur l'apprentissage, le leadership, la générosité et l'innovation. La FRH braque les projecteurs sur l'excellence canadienne tout en ouvrant des horizons et en unissant les collectivités dans le but commun de bâtir un Canada meilleur.

L'administration du processus et l'attribution des contrats aux artistes sélectionnés relèvent de la FRH.



4.0 ÉNONCÉ DES TRAVAUX

4.1 Mise en contexte

Lancée par la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations, l'initiative *Rendre hommage aux souvenirs, semer des rêves* encourage les gens et les organisations à planter un jardin de cœurs dans leur collectivité en commémoration des enfants des Premières Nations, des Inuits et des Métis qui sont morts aux mains du régime canadien des pensionnats, ainsi que de ceux qui y ont survécu.

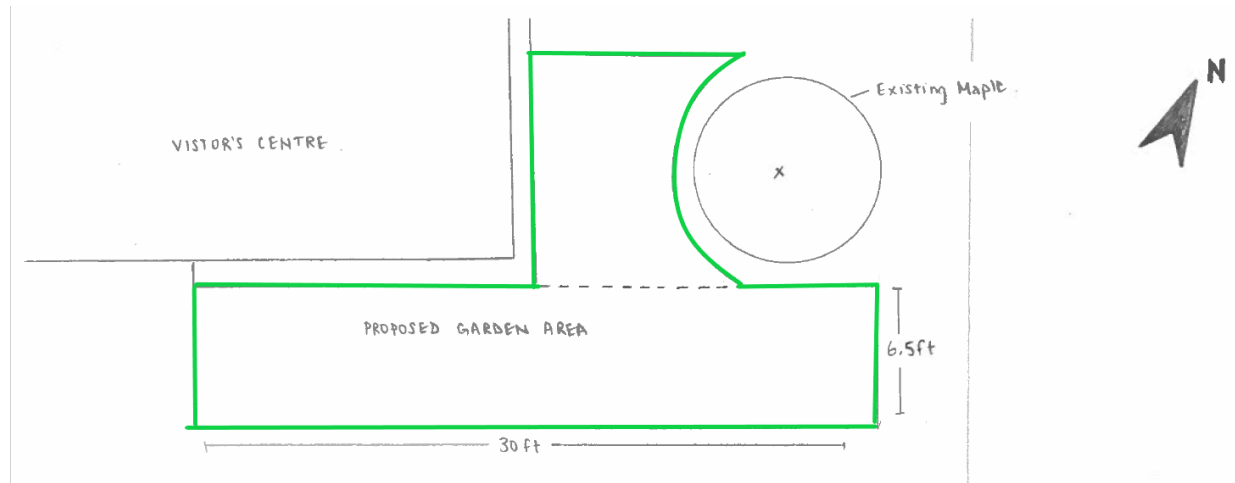
L'action de planter un jardin témoigne d'un engagement envers la réconciliation et le respect des 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR).

Rideau Hall est la résidence officielle du gouverneur général du Canada. Le bâtiment et le terrain sont un lieu de rencontre pour la population canadienne de tous horizons et les touristes étrangers. Le jardin de cœurs de Rideau Hall comprendra trois sculptures en forme de cœur, de même que des plantes indigènes locales et des cœurs en papier confectionnés par le public durant la saison estivale, du 21 juin au 30 septembre.

Le jardin de cœurs sera situé à l'entrée du site, à côté du Centre d'accueil des visiteurs, un emplacement bien en vue qui lui donnera une belle visibilité et un maximum d'attention du public. Consultez le schéma et les photos ci-dessous pour situer l'emplacement et évaluer sa taille. La gestion du jardin de cœurs relèvera du Bureau du secrétaire du gouverneur général et de la Commission de la capitale nationale. Une fois mises en place, les sculptures seront aussi ajoutées à la Collection de la Couronne pour les résidences officielles de la Commission de la capitale nationale.

Le jardin est en partie ombragé (40 %) et en partie ensoleillé (60 %).





4.2 Critères de la sculpture de cœur

Nous cherchons trois artistes, soit un de chacun des trois groupes autochtones reconnus : Premières Nations, Métis et Inuits, pour produire chacun une sculpture de cœur destinée au jardin de cœurs permanent sur le site de Rideau Hall.

4.2.1 Exigences techniques

Les sculptures de cœur seront disposées à l'extérieur et y resteront tout au long de l'année. Veuillez tenir compte des exigences suivantes dans la conception proposée :

- 1) La sculpture doit être en forme de cœur.
- 2) La sculpture doit faire environ 30 cm de haut sur 30 cm de large. Le choix de la profondeur vous revient.
- 3) La sculpture doit avoir une surface arrière plane afin qu'il soit possible de la fixer sur un socle (voir les exemples de socles ci-dessous).
- 4) La sculpture doit être conçue à partir d'un matériau résistant aux intempéries (les propositions qui ne respectent pas ce critère seront écartées).



Exemples de sculptures de 30 cm sur 30 cm; ces images visent simplement à donner une idée de la taille recherchée.

5.0 CONTENU ET FORMAT DU DEVIS

5.1 Devis technique

Les parties intéressées doivent présenter dans un seul fichier PDF un devis technique qui contient les éléments d'information suivants, dans l'ordre :

- 1) Coordonnées et notice biographique de l'artiste (une page maximum)
- 2) De 2 à 6 exemples d'œuvres précédentes (idéalement des sculptures, mais d'autres médiums sont aussi acceptés)
- 3) Un croquis simple de la conception proposée (dessiné à la main ou par voie numérique)
- 4) Les exigences techniques de la conception :
 - a) Matériau(x) de fabrication
 - b) Traitement et entretien nécessaires pour prolonger la durée de vie de la sculpture
- 5) Exigences thématiques : Description écrite du concept (une page maximum). À présenter :
 - a) Comment la sculpture représente votre communauté
 - b) Comment la sculpture symbolise votre compréhension de la réconciliation
 - c) Comment la sculpture commémore les enfants qui sont morts aux mains du régime canadien des pensionnats, ainsi que ceux qui y ont survécu
 - d) Comment la sculpture suscite l'espoir pour l'avenir
- 6) Affirmation de l'identité autochtone (annexe B)

Voir l'annexe A pour la liste de vérification du dossier de présentation.

6.0 ÉVALUATION

Le processus de sélection se déroulera en deux phases. Dans un premier temps, le BSGG et la FRH effectueront un tri technique. Ce tri vise à écarter les dossiers qui ne contiennent pas tous les éléments d'information exigés et qui ne répondent pas aux exigences techniques de la demande de propositions. Dans un deuxième temps,



une évaluation thématique sera réalisée par un comité externe au BSGG et à la FRH. Celui-ci vérifiera l'adéquation des thèmes représentés dans la sculpture aux objectifs du jardin de cœurs à Rideau Hall.

6.1 Coûts du devis

La FRH se décharge de toute responsabilité liée aux coûts engagés dans la préparation du devis ou dans la réalisation d'autres activités visant à répondre à cette demande de propositions.

6.2 Demande de propositions sans obligation

La présente demande de propositions ne contraint pas la FRH à attribuer un contrat pour les services mentionnés. La FRH se réserve le droit, à sa seule discrétion et sans pénalité, de rejeter toutes les propositions reçues et de ne pas attribuer de contrat à la suite de cette demande de propositions.

6.3 Calendrier prévisionnel de la livraison des projets

Voici un calendrier prévisionnel du processus. La FRH se réserve le droit de le modifier au besoin.

Présentation de la demande de propositions : 10 février 2025

Date limite de présentation des projets : 21 mars 2025

Annonce des projets sélectionnés : 1^{er} mai 2025

Livraison de l'œuvre : 1^{er} septembre 2025

Installation et dévoilement de l'œuvre : Jusqu'au 30 septembre 2025



Fondation
Rideau Hall
Foundation

ANNEXE A : LISTE DE VÉRIFICATION DU DOSSIER DE PRÉSENTATION

- Coordonnées et notice biographique de l'artiste (une page maximum)
- De 2 à 6 exemples d'œuvres précédentes (photos)
- Un croquis simple de la conception proposée (dessiné à la main ou par voie numérique)
- Les exigences techniques de la conception :
 - Matériau(x) de fabrication
 - Traitement et entretien nécessaires pour prolonger la durée de vie de la sculpture
- Description écrite du concept (une page maximum). À présenter :
 - Comment la sculpture représente votre communauté
 - Comment la sculpture symbolise votre compréhension de la réconciliation
 - Comment la sculpture commémore les enfants qui sont morts aux mains du régime canadien des pensionnats, ainsi que ceux qui y ont survécu
 - Comment la sculpture suscite l'espoir pour l'avenir
- Affirmation de l'identité autochtone



Annexe B : AFFIRMATION DE L'IDENTITÉ AUTOCHTONE

La Fondation Rideau Hall (FRH) veut cheminer avec humilité dans ses rapports avec les communautés qu'elle sert. Nous nous engageons à reconnaître, à respecter et à faire respecter les droits des peuples autochtones, y compris leur autodétermination, et à œuvrer en faveur d'une décolonisation porteuse de réconciliation. Pour assurer l'imputabilité et l'intégrité rigoureuses de la FRH dans ses activités et initiatives, nous vous invitons à remplir le formulaire d'affirmation de l'identité autochtone ci-dessous concernant votre identité autochtone.

Prénom et nom de famille : _____

1. Je m'identifie comme personne autochtone (Première Nation, Inuit, Métis ou autre forme d'identification à un peuple autochtone).

Oui Non

2. Veuillez préciser quelle est votre nation, communauté ou appartenance :

Signature

Date

Note : Les artistes sélectionnés dans le cadre de cette demande de propositions pourraient devoir fournir une preuve de leur identité autochtone.